



DECISION N° 0117 /MBPE/DGD du 15 FEV 2021

Portant retrait de l'agrément au régime de l'entrepôt spécial (n° P343)  
de la société PETROCI HOLDING

### LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DES DOUANES

- Vu la loi n° 64-291 du 1<sup>er</sup> août 1964 portant Code des Douanes ;
- Vu le décret n° 2019-726 du 04 septembre 2019 portant nomination des membres du Gouvernement, tel que modifié par les décrets n° 2020-456 du 13 mai 2020 et n° 2020-601 du 03 août 2020 ;
- Vu le décret n° 2019-755 du 18 septembre 2019 portant attributions des membres du Gouvernement, tel que modifié par le décret n° 2020-688 du 23 septembre 2020 ;
- Vu le décret n° 2019-1120 du 18 décembre 2019 portant organisation du Ministère auprès du Premier Ministre chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat ;
- Vu le décret n° 2020-584 du 30 juillet 2020 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Ministre de la Défense ;
- Vu le décret n° 2020-83 du 15 janvier 2020 portant nomination du Directeur Général des Douanes ;
- Vu le décret n° 2019-78 du 23 janvier 2019 portant promotion du Colonel Major DA Pierre Alphonse au grade de Contrôleur Général des Douanes ;
- Vu l'Arrêté n° 360 du 29 mai 2017 portant délégation de signature au Directeur Général des Douanes ;

Considérant les nécessités de service ;

## DECIDE

**Article 1** : Suite à la renonciation de la société PETROCI HOLDING, l'agrément d'entrepôt spécial n° P343, précédemment détenu par ladite société, lui est retiré.

**Article 2** : La société PETROCI HOLDING n'est plus autorisée à effectuer des opérations de dédouanement sous cet agrément.

**Article 3** : Le Directeur de la Réglementation et du Contentieux et le Directeur des Régimes Economiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application de la présente qui prend effet à compter de sa date de signature.

**Ampliations :**

- MBPE/Cab
- Toutes Directions Douanes

**LE DIRECTEUR GENERAL**



**Général DA Pierre A.**  
Officier de l'Ordre National

